

Accord en vertu de la clause 2-3.04

Le présent accord a pour objet d'amender
la convention collective intervenue

entre

le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires anglophones
(CPNCA)

et

l'Union indépendante des employés de soutien
de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson

l'Association indépendante des employés(ées) de soutien
de la Commission scolaire Western Québec

Objet : Modification à la clause 9-2.01 de la convention collective S19 2015-2020 à la
suite de la nomination d'un nouvel arbitre en chef

(A2)

Les parties conviennent de ce qui suit :

I- La clause 9-2.01 est remplacée par la suivante :

9-2.01

Tout grief soumis à l'arbitrage est décidé par une ou un arbitre; ce tribunal est constitué d'une ou d'un arbitre choisi parmi les personnes suivantes :

Lavoie André G., arbitre en chef¹

- Barrette, Jean
- Beaupré, René
- Brault, Serge
- Choquette, Robert
- Faucher, Nathalie
- Flynn, Maureen
- Fortier, Diane
- L'Heureux, Joëlle
- Lavoie, André G.
- Martin, Claude
- Massicotte, Nathalie
- Ménard-Cheng, Nancy
- Racine, Martin
- Ranger, Jean-René
- Saint-André, Yves
- St-Georges, Andrée

ou toute autre personne nommée par la partie syndicale négociante à l'échelle nationale, du CPNCA et du Ministère, pour agir comme arbitre.

Toutefois, l'arbitre procède à l'arbitrage avec assesseurs si, lors de la fixation du grief au rôle mensuel d'arbitrage, il y a entente à cet effet entre la personne représentante de la partie syndicale à l'échelle nationale, du CPNCA et du Ministère.

II- Entrée en vigueur

Le présent accord entre en vigueur le 1^{er} juillet 2018.

¹ L'adresse de l'arbitre en chef est :

Greffe des tribunaux d'arbitrage
du secteur de l'éducation
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.02
Québec (Québec) G1R 5Y8

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal ce 30^e jour du mois de août 2018.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS
SCOLAIRES ANGLOPHONES (CPNCA)

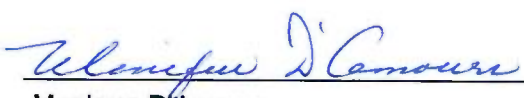
POUR L'UNION INDÉPENDANTE DES
EMPLOYÉS DE SOUTIEN DE LA COMMISSION
SCOLAIRE LESTER-B.-PEARSON



Joanne Simoneau-Polenz
Présidente, CPNCA




Allison Provost
Présidente et porte-parole




Monique D'Amours
Vice-présidente, CPNCA



Bronwyn Sanderson
Seconde vice-présidente



Ariane Constant
Négociatrice, CPNCA

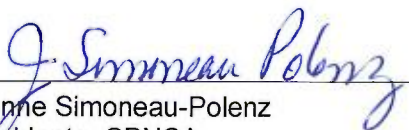


Raphaëlle Chabot Fournier
Négociatrice, MEES

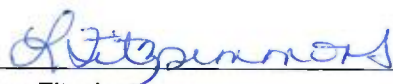
EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Gatineau, QC ce 6^e jour du mois de JULY 2018.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION POUR LES COMMISSIONS
SCOLAIRES ANGLOPHONES (CPNCA)

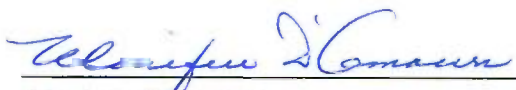
POUR L'ASSOCIATION INDÉPENDANTE DES
EMPLOYÉS(ÉES) DE SOUTIEN DE LA
COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC



Joanne Simoneau-Polenz
Présidente, CPNCA




Lyn Fitzsimmons
Présidente



Monique D'Amours
Vice-présidente, CPNCA



Lorraine Matthews
Vice-présidente et porte-parole



Ariane Constant
Négociatrice, CPNCA



Raphaëlle Chabot Fournier
Négociatrice, MEES